

# La Tribune du Snup

Accord cadre 2019 – 2021

## Les salariés sur la sellette...

### Le feuilleton de la négociation « accord cadre » continue.

Où en sommes-nous à l'issue de la réunion du 20 septembre 2018 ?

Le SNUP pointe quelques éléments positifs avant le prochain round du 2 octobre 2018 :

- Il y aura en premier lieu sur la période 2019 à 2021 quelque **350 recrutements de fonctionnaires** actés par la direction.

Ce chiffre est très en deçà des départs prévisibles jusqu'en 2022, au sein de cette population, que le SNUP évalue à au moins 500 fonctionnaires partant à la retraite. Mais il s'agit pour nous d'un **chiffre plancher**.

- La MATT est répartie sur le bon tempo avec le retour à une **MATT à 3 ans** (quand même !).

- Nous notons avec satisfaction la prise en compte de notre demande intersyndicale d'attribuer **20 jours aux agents de droit public pour chaque médaille du travail** : 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans.

**Il existe néanmoins un point vraiment bloquant, relatif aux augmentations individuelles des salariés sur la période 2019 – 2021.**

Le plancher qui était lors du précédent accord de 30 points (soit 10 points par an) passerait avec la proposition de la direction à 20 points sur la période de 2019 à 2021 (soit 6,66 points par an).

**Cela est inacceptable pour le SNUP** comme pour l'ensemble des organisations syndicales.

Devant le tollé général, la direction n'a rien trouvé de mieux que de retirer toute allusion à une distribution de points au sein du projet d'accord-cadre 2019 – 2021 et de renvoyer ce point à une Négociation Annuelle Obligatoire ultérieure.

Le SNUP refuse cette manœuvre et cette perte de droit et porte avec l'intersyndicale un courrier au DG reproduit ci-dessous.

Dans ce courrier, nous demandons le rétablissement du dispositif d'attributions de points existant dans l'accord cadre précédant comme le maintien du plancher de la fourchette à

30 points d'indice au minimum.

Nous **revendiquons également un rattrapage salarial tant pour les fonctionnaires que pour les salariés**, tous victimes du gel des rémunérations : gel du point d'indice, dispositif de valorisation par point d'indice suspendu et gel des augmentations.



**Prochaine réunion le 2 octobre 2018**

### L'Intersyndicale CGT, CFDT, CGC, UNSA et SNUP

Monsieur le Directeur général,

Nous venons de recevoir la dernière version du projet d'accord-cadre pour la période 2019-2021. Celui-ci comporte des avancées sur différents chapitres qui répondent en partie aux revendications portées par l'intersyndicale en juillet dernier.

Cependant, un point bloquant demeure dans le projet concernant la rémunération minimum des salariés sur la période de l'accord. Dans un premier temps, la DRH voulait modifier le nombre de points minimum en passant à une répartition de 20 à 100 points au lieu de 30 à 90 points. Aujourd'hui dans le projet il n'y a même plus d'engagement, juste un renvoi à une discussion en NAO de répartition de l'enveloppe chaque année. Cela est tout à fait inacceptable et incompréhensible. Les salariés, tout comme les fonctionnaires de l'Établissement public, ont besoin d'avoir des repères et des garanties.

Une dernière réunion de négociation aura lieu le 2 octobre prochain avec le DRH. Nous vous demandons unanimement, Monsieur le Directeur général, de réintroduire dans l'accord le dispositif de l'accord cadre en cours, soit 30 à 90 points.

Par ailleurs, l'intersyndicale vous demande au titre de 2018 un rattrapage pour l'ensemble des personnels de droit public et pour l'ensemble des salariés (pour rappel, l'année 2018 a été blanche pour 50% des salariés).

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos meilleures salutations.

Envoyé par messagerie le 28 septembre 2018

# La Tribune du Snup

## VOUS DEFENDRE EST NOTRE COMBAT

### *Au COSOG, Il est vraiment temps de libérer le crédit vacances !*

L'année dernière, devant l'insistance du SNUP (et l'avis du commissaire aux comptes qui rejoignait celui du SNUP), les autres syndicats ont admis que les réserves financières du COSOG étaient trop importantes. Surtout que nous avons fini l'année 2017 en y ajoutant plus de 470 000€.

Ainsi, grâce au SNUP de nouvelles prestations ont été mises en place : l'ouverture du crédit vacances à de nouveaux prestataires, financement du permis de conduire pour les agents etc...

De plus, nous avons souligné que nous pouvions être plus ambitieux en ouvrant le crédit vacances à tous les prestataires, en améliorant la subvention pour la billetterie, les aides pour les familles, une meilleure offre en direction des retraités, etc...

Les projections comptables actuelles montrent que le COSOG a de bonne chance de finir l'année encore en excédent !

Avec plus de 4 Millions d'€ dans les réserves nous pouvons avoir une politique plus généreuse.

En Novembre nous allons voter les prestations pour 2019. Les élus du SNUP tenteront de convaincre les autres élus syndicaux pour mettre en place ces prestations tant attendues par les agents.

Le COSOG doit assumer son rôle de redistribution et non thésauriser !!!!



## **9 OCTOBRE SE MOBILISER POUR D'AUTRES CHOIX POUR LES SERVICES PUBLICS**

Le SNUP CDC s'inscrit dans la journée interprofessionnelle d'action et appelle à manifester le 9 octobre (la FSU a déposé un préavis de grève).

Au côté de la FSU et d'autres organisations syndicales, nous appelons les agents de la Caisse des dépôts à se mobiliser le plus massivement possible pour :

- Le dégel de la valeur du point d'indice et des augmentations générales des salaires ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Les créations d'emplois dans les nombreux services qui en ont besoin ;
- La résorption de la précarité et un plan massif de titularisation ;
- Le renforcement du statut général et des statuts particuliers ;
- L'amélioration des systèmes de retraite par répartition et le maintien des régimes spéciaux ;
- La défense et le développement des missions publiques ;
- L'arrêt des réformes régressives engagées contre les intérêts des usagers et des personnels.